

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| 3 heures 03 minutes du matin. | Express. |
| 9 — 02 — — | Omnibus-Mixte. |
| 1 — 52 — — | soir, Omnibus-Mixte. |
| 4 — 13 — — | Express. |
| 7 — 18 — — | Omnibus-Mixte. |

DEPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

| | |
|-------------------------------|----------------|
| 3 heures 03 minutes du matin. | Mixte. |
| 8 — 25 — — | Omnibus-Mixte. |
| 9 — 50 — — | Express. |
| 11 — 54 — — | Omnibus-Mixte. |
| 5 — 57 — — | soir, Omnibus. |
| 10 — 34 — — | Express. |

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans la Patrie :

« Des journaux étrangers nous reviennent depuis quelques jours avec des correspondances particulières où il est question de changements ministériels et même de modifications constitutionnelles.

» Pour donner plus de crédit à ces inventions périodiques, on cite des noms propres, et on va jusqu'à préciser les modifications qui seraient prochainement introduites dans la Constitution.

» Nous croyons pouvoir nier absolument l'authenticité de toutes ces versions. Leurs propagateurs oublient, d'ailleurs, que les réformes dont on parle et dont l'examen échappe à la presse depuis le sénatus-consulte de 1866, ne pourraient s'opérer sans un appel à la nation par voie de plébiscite.

» Quant aux changements de personnes, nous savons qu'ils rencontrent, de la part de ceux-là mêmes dont les noms sont mis en avant, de très-vives dénégations.

Nous croyons, dit la France, que la Patrie est tout-à-fait dans le vrai quand elle dément les bruits relatifs à des changements ministériels. Ajoutons, d'ailleurs, que, dans les circonstances actuelles, les questions de personnes sont tout-à-fait secondaires.

Quant à des modifications constitutionnelles, nous pensons que, s'il est en effet prudent de n'accueillir qu'avec réserve tout ce qui se dit à ce sujet, ce serait pourtant s'exposer à manquer à la fois de prévoyance et de

mémoire que de considérer comme purement chimériques certains pressentiments de l'opinion. La veille du 24 novembre, comme la veille du 19 janvier, on a vu démentir aussi les réformes qui devaient s'accomplir le lendemain.

Nous engageons nos lecteurs à ne se montrer ni trop impatients, ni absolument incroyables.

Les discussions solennelles qui se poursuivent, les problèmes qui s'agitent, les idées qui surgissent, les vérités qui s'affirment, rien de tout cela n'échappe au regard attentif et vigilant d'un souverain dont la sagesse a consisté jusqu'à présent à satisfaire les aspirations du pays en devançant les nécessités du progrès constitutionnel.

Le télégraphe de Berlin veut absolument que M. de Bismark soit malade, mais il ne donne aucun détail sur la nature de l'indisposition qui retient momentanément le chef du cabinet prussien loin des affaires, sans empêcher d'aller à la chasse. Un correspondant berlinois de l'Agence Havas a trouvé un joli mot pour caractériser l'état de santé du premier ministre de Prusse. « On est tenté de croire, dit-il, que M. le comte de Bismark est atteint d'une maladie parlementaire. »

Suivant l'International, le gouvernement autrichien serait sur le point de concentrer un corps d'armée sur la frontière roumaine. Ce corps d'armée serait commandé par le maréchal Gablentz.

Rien n'est plus piquant à suivre que les

nouvelles données par les journaux prussiens sur l'état de la santé de M. de Bismark, et sur les difficultés qui se sont élevées entre le chef de cabinet du roi Guillaume et le parti conservateur. C'est un mélange de prescriptions médicales et de bouderies parlementaires. Les démarches pleines de déférence et de regrets des conservateurs s'y marient, d'une façon digne d'un nouveau Molière, aux bulletins doctoraux des Esculapes de Berlin. Cette union de la médecine à la politique est d'un effet complètement original.

Une dépêche de Marseille rapporte que dans la réponse que le saint-père a adressée à l'ambassadeur de Prusse, le jour où il a présenté les lettres qui l'accréditent auprès du saint-siège en qualité de représentant de la Confédération de l'Allemagne du Nord, Sa Sainteté a exprimé au baron d'Arnim sa reconnaissance pour les déclarations du roi Guillaume en ce qui concerne l'indépendance du saint-siège et la protection des intérêts catholiques dans les Etats prussiens. De son côté, l'ambassadeur du roi a renouvelé les assurances précédemment formulées par son souverain, et il a exprimé le vœu que, dans un intérêt réciproque, le gouvernement du saint-père se fit représenter diplomatiquement près la cour de Berlin.

Un télégramme de Rome annonce comme probable l'adhésion du pape à l'établissement d'une nonciature dans la capitale de la Prusse.

Ce qui prouve les appréhensions que l'état moral de l'Italie méridionale inspire au gou-

vernement de Florence, ce sont les mesures militaires exceptionnelles qui sont prises en ce moment de l'autre côté des Alpes. La Liberté annonce, en effet, que le général Cialdini a été nommé commandant en chef des cinq divisions déjà mobilisées et tenant garnison à Florence, Bologne, Parme, Pérouse et Libourne.

Elle ajoute qu'on doit mobiliser en outre d'autres divisions qui se trouvent à Turin, Alexandrie, Milan, Vérone et Padoue, afin de pouvoir lancer à un moment voulu une force armée de 60 à 75,000 hommes sur Naples et la Sicile, pour refouler le mouvement bourbonnien dont on a toutes raisons de craindre l'explosion.

La Correspondance Italienne répondant à la Patrie démontre qu'une armée de 150,000 hommes est proportionnée aux besoins du pays, et prétend que, tant que l'unité italienne sera menacée par une réaction cosmopolite, le gouvernement ne pourra pas proposer aux chambres le désarmement du pays.

S'il fallait s'en tenir aux informations de l'Evening Standard de Londres, les relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis seraient sur le point de se rompre, car le président Johnson aurait l'intention de précipiter une solution directe, avec le gouvernement anglais, de la question des réclamations relatives à l'Alabama. L'Evening Standard a même parlé d'un ultimatum, qui serait sur le point d'être adressé à l'Angleterre. Mais le mot est bien gros, pour ne pas être répété sans les plus expresses réserves.

FÉUILLETON.

8

LA LETTRE DÉCHIRÉE,

Par M. PHILIBERT ANDEBRAND.

(Suite.)

V.

S'il est vrai, comme l'a dit Jean-Paul Richter, que la jalousie ait des yeux jusqu'au bas des talons, il est juste de reconnaître aussi que, par l'effet d'une contradiction inexplicable, elle ne cesse point de marcher en aveugle. Aussitôt qu'une erreur a été admise comme point de départ, elle ne se laisse plus guider que par elle, absolument comme le voyageur égaré qui, le soir, dans la partie haute du Berri, se met à suivre les feux-follets qui sortent de la marge des étangs. Malheur à qui prend cette fugitive lumière pour éclairer sa route ! Celui-là peut être sûr de donner tête baissée dans un marais vaseux d'où il ne sortira peut-être pas vivant.

En faisant ses confidences au major, Vormeuse était allé aussi loin que possible. La rencontre à l'épée convenue pour le lendemain soir, quand il ne connaissait ni le nom, ni la position sociale, ni le domicile de son ennemi, était le dernier mot de cet égarement de sa pen-

sée. Au moment de se coucher, le vicomte sentait sa tête pesante comme si elle eût été engourdie par la froide ivresse de l'absinthe. Ne pouvant ni veiller ni dormir, il devenait le jouet de visions soudaines qui paraissaient se poursuivre pour se contredire et se dévorer. Au nombre de ces fantasmagories, tronçons de rêves, songes de malade, il voyait Nancy souriante jeter par la fenêtre ses morceaux de papier dans la main tendue du passant. Mais, chose inconcevable, le chaste visage de la jeune femme ne semblait avoir subi l'altération d'aucun dessein coupable. Non-seulement la vicomtesse souriait comme on le fait quand on est à l'abri de toute accusation de mensonge, mais encore elle avait une attitude propre à écarter d'elle tout soupçon. Moitié endormi, moitié éveillé, Gontran s'imaginait la voir prendre place à son piano pour y jouer des morceaux de musique sacrée, ce qui lui arrivait quelquefois. A la fin du morceau, la musicienne faisait entendre un bruyant et ironique éclat de rire, et le dormeur prenait cette manifestation pour une moquerie à son adresse, si ce n'est même pour une bravade.

— Rira bien qui rira le dernier, murmurait le vicomte; c'est demain que je me venge; c'est demain que je le châtierai.

Il passa ainsi une nuit blanche, partagé entre la colère et le doute, mais en ne cessant pas de s'abandon-

ner au soupçon. Quand il se leva, il avait le front brûlant; son pouls donnait cent dix pulsations à la minute. Autour de ses yeux, empourprés d'une rougeur maldive, on aurait pu lire tous les combats et toutes les trances du demi-sommeil. Gontran ne se sentait pas moins ébréché qu'on l'est le lendemain d'une partie de chasse, continuée à table, ou d'un lansquenet dans lequel on a engagé une part de sa fortune. Comme il avait cinquante ans à peu de chose près, il sentait, ainsi que les physiologistes l'ont observé pour cet âge, que le moindre excès, de quelque nature qu'il soit, suffit pour troubler toute l'économie et pour inonder le sang d'une humeur acre et noire.

— Voilà qui est étrange, dit-il; je ne me sens plus dans mon assiette. Est-ce que je faiblirais au moment décisif?

En temps ordinaire, il commençait la journée par sonner un valet de chambre qui venait le raser. Ce matin-là, il ne put s'empêcher de donner quelques instants aux exigences d'une vague rêverie. Une des recommandations d'Achille Morand lui revenait alors à l'esprit; Gontran ne manquait pas de cœur sans doute, mais il commençait à craindre de se jeter dans les hasards d'un éclat qui pourrait finir d'une manière ridicule. Par suite d'une vieille habitude d'homme du monde, il jeta les yeux sur un miroir et l'aspect de sa figure défaits redout-

vite la malignité de son irritation. L'homme qu'il avait entrevu sous le balcon était plus jeune que lui. Sans doute il ne serait pas plus brave, mais il y avait des chances pour qu'il fût ou plus agile, ou plus adroit. Or, quel ennui, pour ne pas dire quelle honte, s'il fallait tomber sous les coups d'un tel adversaire?

Vormeuse, en robe de chambre et en pantoufles, parcourait ainsi une à une les probabilités auxquelles l'aventure projetée ne pouvait que donner naissance. Depuis la veille au soir, c'est-à-dire depuis quinze heures environ, il s'était déjà livré aux démarches les plus actives et les plus inconsidérées pour un objet que les gens d'esprit et les sceptiques n'ont jamais voulu considérer comme une chose bien sérieuse. Il venait de passer une nuit des plus cruelles, et pourtant ce n'était rien encore en comparaison des luttes que la journée avait à lui présenter. Qui sait si, l'action finie dans un sens conforme à ses désirs, c'est-à-dire si, le galant tué dans le jardin du major, il ne verrait pas son avenir tout entier compromis et escompté pour la satisfaction de sa vengeance? Qui sait surtout si, à dater du lendemain terrible, Nancy, voyant à ses mains une tache de sang, ne le prendrait pas tout-à-fait en horreur?

Il s'habilla, mais avec une lenteur dont le valet qui prenait soin de sa personne n'avait pas encore été témoin. Vers dix heures du matin, toutes les pensées

Une dépêche de New-York fait, d'ailleurs, observer que les avis des journaux sont contradictoires sur ce point. Mais ce qui paraît certain, c'est l'abandon de l'idée d'un arbitrage. On sait que la proposition d'un compromis avait été faite par l'Angleterre.

Nous empruntons les passages suivants à une correspondance adressée de Paris, le 14 février, à l'Union de l'Ouest :

Tous les bruits reproduits par les journaux d'hier soir sont l'indice de la situation nouvelle, qui commence à se dessiner à propos des dissidences sur la loi de la Presse. Le travail qui se fait rencontre d'énergiques résistances, mais il y a des gens qui s'imaginent que nous serions à la veille de marcher à la contre-partie des actes de 1851, c'est à dire que l'Empereur méditerait un coup d'Etat libéral. *La Presse, la Liberté, la France, l'Époque* citent toutes les rumeurs dans ce sens, elles font le sujet de toutes les conversations au Corps Législatif. M. Baroche, dont la santé est très-ébranlée, et qui, depuis la mort de sa fille, a l'esprit très-abattu, aurait encore insisté, il y a peu de jours, près de l'Empereur, pour être remplacé au ministère de la justice. L'Empereur lui aurait répondu d'attendre, qu'il se présenterait bientôt une occasion toute naturelle pour prendre sa retraite. La demande et la réponse sont-elles vraies? Je me garde bien de le garantir, mais ce qui est positif, c'est que la chose est tenue pour certaine, par des gens fort au fait de qui se passe dans les régions gouvernementales. Quoi qu'il en soit, ce bruit exact ou inexact est l'objet de toutes les conversations, et l'on y veut voir l'indice des changements qui se préparent. S'ils venaient à se réaliser, tous les ministres donneraient leur démission, mais les principaux reprendraient leurs portefeuilles, en qualité de ministres responsables. M. Rouher deviendrait, à ce titre, président du conseil; M. de Parieu, vice-président du conseil d'Etat, remplacerait M. Baroche au ministère de la justice; M. de la Guéronnière, dans ces combinaisons nouvelles, remplacerait M. Duruy au ministère de l'instruction publique. On a prétendu que le marquis de La Valette reviendrait au ministère de l'intérieur à la place de M. Pinard; mais cette nouvelle ne peut être exacte, car nous savons pertinemment que M. de La Valette ne veut pas paraître dans les Chambres comme ministre-orateur. Ces changements aboutiront-ils? Nous l'ignorons; mais, comme le disait *la France* d'hier soir: IL Y A QUELQUE CHOSE DANS L'AIR.

La Bourse ne s'émeut pas encore, attendu ses préoccupations exclusivement financières, mais il faut s'attendre sous peu à voir le baromètre de l'opinion de notre monde financier indiquer, par ses oscillations, que la confiance n'est pas à l'ordre du jour dans les cercles po-

litiques. L'on n'est pas sans inquiétude, à Paris, à Vienne, et même ailleurs, sur les menées jusqu'à un certain point, sur la connivence plus ou moins avouée de la Prusse, la seule puissance en Europe, après la Russie, qui soit travaillée de la maladie des annexions et de l'agrandissement à outrance.

Je vous parlais hier d'un article de la *Gazette de la Croix* dont on s'était ému à la Bourse. C'est la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui a publié l'admonestation en question à l'adresse du gouvernement autrichien, admonestation qui ne s'adresse pas exclusivement à ce dernier, puisqu'il s'agit de la légion hanovrienne et que notre gouvernement a donné l'hospitalité à ces réfugiés. La France peut donc prendre sa bonne part de la mauvaise humeur de l'organe officieux de M. de Bismark, bien qu'elle ne soit pas nominativement désignée dans l'article en question. Vous m'objecterez peut-être que le cabinet de Berlin a fait démentir plus d'une fois les assertions de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, en disant que cette feuille ne recevait de communication gouvernementale qu'au sujet des affaires intérieures et non de la politique étrangère de la Prusse; mais avouez que lorsque les deux politiques, l'intérieure et l'extérieure, se touchent d'aussi près qu'elles le font à Berlin, il est difficile d'admettre que les confidentiels de l'une ne sachent pas aussi quelque chose de l'autre, et n'en fassent pas de temps en temps part au public, ne fût-ce que par zèle ou par vanité.

Dans cette hypothèse, la conclusion de l'article en question aurait une signification assez grave, surtout si, comme il est possible, d'autres journaux de Berlin arrivent aux mêmes conclusions que la *Gazette*, et font entrevoir d'un côté la perspective d'une alliance effective de la Prusse avec des alliés sur lesquels elle puisse compter, et, d'un autre côté, la menace « d'agir exactement et littéralement à l'égard d'un des peuples de la monarchie autrichienne, comme le cabinet de Vienne dans l'appui donné aux intentions hostiles du roi Georges contre la Prusse. » Voilà, vous le reconnaîtrez sans peine, un ton passablement aigre et des déclarations bien significatives, surtout si vous les rapprochez du langage belliqueux tenu par l'organe officieux du gouvernement serbe, le *Vidov-dan*, langage belliqueux qui acquiert une portée bien plus grande lorsqu'on ajoute que l'opinion du pays tout entier appuie les tendances actuelles du gouvernement serbe par des dons continuels et par des offres nombreuses pour l'accroissement de l'armée.

Il est permis, dès à présent, de penser que la loi sur la presse ne sera pas votée avant la fin du mois. En effet, nonobstant les propositions qui fera la commission et qui seront l'objet d'un grand débat, la Chambre a encore

quatre articles du projet à discuter, articles qui contiennent ou permettent d'examiner les questions suivantes :

- Exécution provisoire des jugements ;
- Liberté de l'imprimerie et de la librairie ;
- Définition et limitation du droit d'appréciation pour les débats des Chambres ;
- Reproduction des débats ;
- Annonces judiciaires ;
- Formation des tribunaux chargés d'apprécier les délits de la presse.

Voilà, on en conviendra, de grosses questions. Puis reviendront, avec le nouveau rapport de la commission, la question du timbre, la question des pénalités, etc., etc.

En ce qui touche la liberté de l'imprimerie et de la librairie, il y a, on le sait, désaccord complet entre la commission et le gouvernement. La commission pense que la question n'est pas à sa place dans une loi sur la presse. Elle demande un projet spécial et, en attendant, elle propose de substituer à l'article 15, qui prononce la suppression sans indemnité des brevets d'imprimeur, un article qui accorde à tout gérant de journal, sur sa demande, un brevet d'imprimeur exclusivement destiné à l'exploitation de son journal.

Au fond de ces dissidences, ce qui domine, c'est la question de savoir si les imprimeurs doivent être dépossédés sans indemnité. Jusqu'ici les brevets d'imprimeur et les brevets de libraire ont constitué, depuis le 23 octobre 1814, un privilège. En outre, lorsqu'en 1810 le nombre des imprimeurs fut réduit à Paris, les imprimeurs conservés durent payer une indemnité aux imprimeurs supprimés et acheter leur matériel.

Ce sont là des dissidences de forme et d'application. Mais, ajoutons de suite que, sur le principe même de la liberté des deux industries dont il est question, tout le monde est d'accord.

On lit dans la France :

Aujourd'hui, par hasard (une fois n'est pas coutume !) nos Echos appartiennent à la poésie. Un membre de la majorité, qui fréquente les muses et qui a ses grandes et ses petites entrées au temple du Parnasse, a improvisé, sur le mode des commandements de l'Eglise, les vers suivants qui résument assez exactement les conditions de la liberté de la presse, telle qu'elle va être réglée par la nouvelle loi.

Jendi, à la soirée de l'Hôtel-de-Ville, on se passait de mains en mains cette poésie légèrement satirique, dont nous sommes heureux de pouvoir donner la primeur à nos lecteurs. La voici :

LES COMMANDEMENTS DE LA PRESSE.

- 1 En te fondant tu verseras
Un très-gros cautionnement.
- 2 Les droits de timbre tu paieras
Au fisc quotidiennement.

- 3 Jamais tu ne censureras
Les actes du gouvernement.
- 4 Les Chambres tu respecteras,
Et les ministres même.
- 5 De nul citoyen ne diras
Un mot sans son consentement.
- 6 Compte-rendu ne publieras
Parallèle, ni autrement.
- 7 En y manquant, tu subiras
L'amende et l'emprisonnement.
- 8 Chaque amende te mangera
Le tiers du cautionnement.
- 9 Des droits d'électeur tu seras
Dépossédé par supplément.
- 10 Le tribunal te suspendra
Pour six mois provisoirement.
- 11 Et même il te supprimera,
S'il veut, définitivement.
- 12 Sauf ces réserves tu pourras
Ecrire et parler librement.

O esprit gaulois ! Il sera éternellement vrai de dire qu'il n'y a rien de sacré pour toi ! Tu ris de tout, de tous, et, au besoin, de toi-même !

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les quatre députés de Maine-et-Loire ont voté pour l'adoption de l'article 13 du projet de loi relatif à la presse, ainsi conçu :

« Une condamnation pour crime commis par la voie de la presse entraîne de plein droit la suppression du journal dont le gérant a été condamné.

» Pour le cas de récidive dans les deux années à partir de la première condamnation pour délit de presse autre que ceux commis contre les particuliers, les tribunaux peuvent, en réprimant un nouveau délit de même nature, prononcer la suspension du journal ou écrit périodique pour un temps qui ne sera pas moindre de quinze jours ni supérieur à deux mois.

» Une suspension de deux à six mois peut être prononcée par une troisième condamnation dans le même délai. Elle peut l'être également par un premier jugement ou arrêt de condamnation, si la condamnation est encourue pour provocation à l'un des crimes prévus par les articles 86, 87 et 91 du Code pénal, ou pour délit prévu par l'article 9 de la loi du 17 mai 1819.

» Pendant toute la durée de la suspension, le cautionnement demeurera déposé au Trésor et ne pourra recevoir une autre destination. »

Cet article a été adopté par 205 voix contre 33.

qu'il avait débattues à son lever, ayant trotté en sens divers dans sa tête, il en était arrivé à une sorte de compromis avec lui-même, se demandant s'il ne vaudrait pas mieux employer le miel que le vinaigre et se disant que, pour avoir été violent avec sa femme, le duc de Guise n'en avait pas moins perdu au jeu. Il comptait aussi avec le monde, qui fait aux maris des lois si bizarres, exigeant d'eux qu'ils se vengent et leur jetant la pierre après qu'ils se sont vengés.

Tant de considérations contradictoires avaient fini par embrouiller en lui les notions de convenances sociales au point qu'il ne savait plus quelle posture tenir. Pour un peu, il aurait pris une pièce d'or dans sa bourse et il aurait joué à pile ou face afin de régler sa conduite sur le caprice du sort. Dans sa résolution première, il avait imaginé de se faire servir chez lui. Un nouveau mouvement de sa pensée lui fit craindre que ce ne fût là une fausse manœuvre. En bonne tactique, il ne devait pas démasquer ses batteries avant l'heure de l'Opéra et il ne fallait pas non plus qu'il s'écartât trop de son rôle de sentinelle. Plus on s'avançait vers la fin de la journée, plus les moments devenaient précieux. Que se passerait-il pendant qu'il déjeunerait seul dans sa chambre? Nancy, qui, la veille, avait jeté des billets par la fenêtre, ne pourrait-elle pas en recevoir pendant ce temps-là? Dès lors toutes les précautions qu'il avait

prises pour se montrer tout-à-coup au dénoûment pouvaient être rendues inutiles; tous ses plans étaient renversés. Au contraire, en prenant sur lui de dissimuler encore, il maintenait les choses dans l'état où elles étaient encore en ce moment. Epier le travail de la trahison le ferait sans doute souffrir cruellement, mais ce soin le mettrait à même de conserver tout un trésor de griefs et lui permettrait d'apparaître, au moment précis, sous la figure d'un vengeur.

Ayant donc changé de programme, il descendit à la salle à manger afin de s'y asseoir à sa place de tous les jours. Nancy, remise de la bouderie de la veille, souriait avec toute la naïveté charmante d'une Parisienne de vingt-deux ans. Vormeuse se contenta de faire cette première remarque pour en tirer une induction favorable à l'idée du complot ourdi.

— Elle sourit rien qu'à la pensée d'une rencontre à l'Opéra, pensa-t-il; voilà ce que je lis très-clairement dans ses yeux.

Pope prend plaisir à comparer le mari jaloux d'une jolie femme à un gourmand avare, qui avait envie d'une perdrix rouge et qui ne voulait pas y mettre une guinée. Sans doute cette analogie n'est pas fort juste, mais on y trouve néanmoins un peu de vérité. Le vicomte, qui, la veille encore, faisait si peu de frais pour Nancy, avait bien quelque trait de ressemblance avec le gour-

mand du poète anglais. A table, en simple négligé du matin, la jeune femme lui paraissait avoir maintenant une grâce incomparable. Comme tous ceux qui ne s'inquiètent pas d'un trésor qu'ils possèdent et qui n'en calculent la valeur qu'au moment où ils vont le perdre, le sportman se prenait à la considérer comme fort désirable. Elle avait de plus à ses yeux l'invincible attrait du fruit défendu. Enfin un certain air de mutinerie rehaussait aussi ce qu'elle pouvait avoir de provocant. A Paris surtout, il y a des jours où une jeune femme se lève avec des dispositions de gaieté que rien ne saurait rompre; Nancy était, ce matin-là, sous l'influence d'un de ces mouvements d'hilarité enfantine dont la manifestation s'exprime en clins d'yeux qui brillent comme des étoiles et en rires bruyants. Choquer un verre ou appuyer une fourchette à faux sur son assiette la faisaient s'épanouir en une jovialité sonore dont chaque note nouvelle faisait tressaillir de colère son soucieux convive.

— Allons, se disait Gontran en faisant effort pour se contenir, elle rit d'aise, elle rit à tout propos; c'est toujours la suite du complot de ce soir.

Sur la fin du déjeuner, Nancy demanda un journal de théâtre, afin d'y lire les nouvelles du jour. Il lui importait de savoir si le spectacle promis n'avait pas été changé. On lui apporta *l'Entr'acte*. Pour le coup, la

conjuraison prenait ses aises; elle jetait son masque à ses pieds pour agir en plein jour. Tout en buvant son café à petites gorgées, en homme qui ne se presse pas, Vormeuse étudiait les mouvements de la jeune femme; il ne perdait de vue ni ses yeux, ni aucun des traits de son visage, dont l'animation soudaine pouvait fournir de nouveaux indices à sa conviction. En ce moment, Nancy poussa un nouvel éclat de rire, plus bruyant et plus joyeux que tous ceux qu'elle avait fait entendre. Ici, le poison de la jalousie se réveilla et s'étendit avec une rapidité terrible dans les veines du patient; Gontran tremblait de rage. Dans son émotion, il laissa retomber avec force sur la soucoupe une très-belle tasse en porcelaine de Saxe.

— Voilà un service dépareillé, dit Nancy avec douceur; venez de casser une de nos jolies tasses de Saxe.

— Tout finit par se briser, à ce qu'il paraît, répondit le sportman d'un ton sec et énigmatique.

Nancy se retira. Renonçant à comprendre ces paroles, ou même à en chercher le sens, il était évident qu'elle n'avait en tête qu'une chose dont elle était fort affolée. En passant, elle n'avait pu se défendre de jeter un coup-d'œil sur le cadran d'une grande pendule, style Louis XV, qui décorait la salle à manger, et elle avait désigné avec la voix celui des chiffres arabes sur lequel

M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de notre arrondissement, et M^{me} la vicomtesse O'Neill de Tyrone, ont ouvert samedi leurs salons, pour une soirée travestie qui a été une des plus belles qu'on ait vues depuis longues années dans notre ville, et dont le souvenir ne s'effacera pas de si tôt. Il est à regretter que ces salons trop étroits aient fait perdre du coup-d'œil de cette nombreuse et charmante réunion.

M. Porriquet, préfet de Maine-et-Loire, et M^{me} Porriquet, sont venus d'Angers à Saumur pour honorer cette fête de leur présence.

M^{me} O'Neill de Tyrone a fait avec une grâce parfaite les honneurs de ses salons; elle a trouvé pour tous un mot aimable et des éloges pour ceux qui avaient répondu à son invitation, en se costumant.

M^{me} la Sous-Préfète était entourée de ses jeunes demoiselles, l'une en costume de Gitana, une autre en bouton de rose, et la troisième en svelte et gracieuse vivandière. Ces différents costumes étaient parfaitement appropriés à la manière d'être, à la taille, à la physionomie de chacune de celles qui les portaient.

Nous voudrions pouvoir parler de tant et si brillants costumes, mais c'est peut-être une entreprise dangereuse. Ne pourrions-nous pas en effet oublier les plus belles et les plus gracieuses? Ne nous exposons-nous pas à être infidèle dans notre description? Cependant, comment ne pas rappeler Cérés, la reine de la moisson; l'Etoile du matin, la reine du bal; la jeune Italienne, véritable type des femmes de cette nation, et les pimpantes soubrettes du siècle de Louis XV, et la Pompadour de la même époque!

Plus majestueuse se présentait aux regards, étincelante de pierreries et de brillants, une marquise du grand siècle; elle dissipait le sombre que jetais dans les pensées la *Déesse de la nuit*, dont les bras chargés de chaînes inspi- raient l'horreur de la captivité.

Heureusement, comme contraste venait une charmante Fanchonnette à l'œil vif et mutin.

De temps à autre on voyait voltiger un charmant papillon. Une magicienne se trouvait encore dans cette enceinte et a eu un des plus beaux succès.

Malgré notre désir d'être bref, nous nous laissons aller. Nommons donc seulement les Marguerites, les Roses, les Coquelicots, les Violettes, etc., que le tourbillon de la danse agita et que n'éclipsaient point les Blanches de Castille, les Gitana, les Bergères telles que nous les décrit Florian.

Les habitués des salons ont vivement regretté l'absence de plusieurs jeunes demoiselles de notre ville, que des deuils de famille ont éloignées des fêtes cette année, et qui auraient eu un brillant succès dans cette circonstance.

Parmi les danseurs, voici ce qui a le plus réussi: un pierrot muet mais expressif, un seigneur polonais très-élégant, un marquis d'une grande richesse. L'amiral suisse, le général Boum, un clown très-drôle et un incroyable ont eu le plus grand succès.

Arrêtons-nous, nous dépassons les limites ordinaires d'un compte-rendu d'une fête de ce genre, mais l'éclat de cette soirée nous fera pardonner, et nous terminerons en répétant, comme nous l'avons déjà dit: soirée charmante, coup-d'œil délicieux auquel n'est point restée étrangère une partie de la population. M. le sous-préfet avait laissé envahir la cour de son hôtel, et une foule compacte n'a cessé d'admirer la fraîcheur et la variété des costumes à la descente des voitures et à l'entrée sous la marquise de la sous-préfecture.

M. Porriquet, préfet de Maine-et-Loire, vint dans notre ville pour assister au bal de M. le sous-préfet, a consacré les quelques heures dont il pouvait disposer dimanche matin à visiter divers établissements de notre ville.

Il a parcouru, accompagné de M. O'Neill et de plusieurs membres de la commission des Hospices, les chantiers des Hospices, et a témoigné sa satisfaction de la bonne installation des services.

M. Porriquet s'est ensuite rendu au collège, où il a assisté à la messe; puis il a réuni les enfants sur la cour et leur a adressé quelques mots. A l'occasion de sa visite, M. le préfet a donné un congé; cette faveur lui a mérité de la part des élèves les vifs les plus chaleureux.

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs qu'en vertu de la convention conclue le 23 décembre 1865 entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse, le délai fixé pour le retrait de la monnaie d'appoint expire le 31 décembre prochain.

Afin d'éviter des pertes, le public fera donc bien de saisir toutes les occasions de verser la monnaie à l'ancien titre dans les caisses publiques, qui les reçoivent sans limitation de quantité.

Les pièces à démonétiser sont: pour la France, celles de 20 c. et de 50 c. antérieures à 1864, et celles de 1 fr. et de 2 fr. frappées avant 1866; pour la Belgique, celles de Léopold I^{er}, et, pour la Suisse et l'Italie, toutes celles d'une date précédant 1865.

On creuse depuis deux jours à Angers les tranchées destinées à recevoir les fondations du futur théâtre. On assure que les entrepreneurs de la maçonnerie auront achevé leur œuvre avant la fin de 1868.

On lit dans la *Patrie*:
« On disait aujourd'hui à la salle des Conférences que le conseil d'Etat venait d'être saisi

par M. le ministre des travaux publics, des conventions passées avec les compagnies d'Orléans et de l'Ouest, et qui ont pour objet l'exécution de nouveaux embranchements de chemins de fer, notamment l'embranchement de Laval à Nantes et à Angers. »

Voici des renseignements sur la question du chemin de fer de Nantes à Sablé et Laval par Châteaubriant.

Des conventions intervenues entre le gouvernement et les deux compagnies d'Orléans et de l'Ouest, ont réparti de la manière suivante les concessions du nouveau réseau:

La Compagnie de l'Ouest exploitera la partie comprise entre Sablé et Châteaubriant;

La Compagnie d'Orléans aura la portion située entre Nantes et Châteaubriant et celle entre la Loire et Château Gontier.

Le dossier de cette affaire est en ce moment au conseil d'Etat, qui doit en terminer l'examen sous peu de jours, et le mois de février ne se passera pas sans que le projet de loi, portant concession définitive de ces nouvelles lignes de chemin de fer, soit soumis au Corps-Législatif.
(*Phare de la Loire*).

Sur l'avis des astronomes, beaucoup de promeneurs cherchaient hier soir dans le ciel la planète Mercure, visible à l'œil nu une fois par siècle. Les yeux perçants ont en effet pu l'observer, dans le voisinage de Jupiter.

L'astronome Gassendi est mort, dit-on, en exprimant le regret de n'avoir pu apercevoir cette planète sans son télescope, espérons que ceux qui ne l'auront pas vue hier de leurs yeux n'en mourront pas.

Nous rappelons à nos lecteurs que la représentation donnée au bénéfice des pauvres, par MM. les Officiers divisionnaires de l'Ecole de cavalerie, aura lieu demain soir à la salle de spectacle.

Voici le programme de cette soirée:

PREMIÈRE PARTIE.
Ouverture de Ste-Cécile, musique du 14^e;
Les Deux Sourds, vaudeville en un acte;
La Mule de Pedro, morceau de chant. — Victor Massé;
Fantaisie sur Martha, musique du 14^e. — Flotow.

DEUXIÈME PARTIE.
Fantaisie sur les Diamants de la Couronne, musique du 14^e. — Auber;
Un Monsieur qui prend la mouche, vaudeville en un acte;
L'Africaine, morceau de chant. — Meyerbeer;
La Reine d'Angleterre, polka, avec fantaisie de piston, musique du 14^e. — Lamothe;
Trombal-cazar, opérette bouffe en un acte.

Pour chronique locale: P. GODET

AVIS ADMINISTRATIF.

GARDE NATIONALE MOBILE.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses concitoyens qu'il vient de procéder, conformément aux termes de l'article 14 de la loi du 1^{er} février 1868, à la formation des états de recensement des hommes appelés à faire partie de la garde nationale mobile.

Ces états comprennent les hommes célibataires ou veufs sans enfants, des classes de 1866, 1865 et 1864, qui ont été libérés par les conseils de révision et qui feront partie de la garde nationale mobile:

— Ceux de la classe de 1866, pour quatre ans;
— 1865, pour trois ans;
— 1864, pour deux ans.

Sous cette dénomination générale, de libérés, sont compris non seulement ceux que le conseil de révision a déclaré dégagés de l'obligation du service en raison de l'élévation de leurs numéros de tirage, mais encore ceux qui ont été exemptés par application des paragraphes 5, 4, 5, 6 et 7 de l'article 15 de la loi du 21 mars 1852, savoir:

N^o 3 — L'aîné d'orphelins de père et de mère;

N^o 4. — Le fils unique ou l'aîné des fils, ou à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année;

N^o 5. — Le plus âgé de deux frères appelés à faire partie du même tirage et désignés tous deux par le sort, si le plus jeune est reconnu propre au service;

N^o 7. — Celui dont un frère sera mort en activité de service, ou aura été réformé, ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé, ou infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer.

Les exonérés des trois classes 1866, 1865 et 1864 ne font pas partie de la garde nationale mobile.

Les états de recensement ainsi établis seront publiés dans les formes prescrites par les articles 63 et 64 du Code Napoléon, les dimanches 16 et 23 février courant.

Le Maire informe ses concitoyens que pendant les huit jours d'intervalle de l'une à l'autre de ces publications, et jusqu'à la réunion du conseil de révision devant lequel ils seront prochainement convoqués, les intéressés seront reçus à présenter à la Mairie (Bureau militaire) toutes les réclamations qu'ils pourraient avoir à formuler; étant expliqué que ces opérations n'ont pour but que d'arriver à une inscription régulière des jeunes gens, sans qu'il y ait lieu actuellement à convocation.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 14 février 1868.

Le Maire,
CHEDEAU, adj.

Dernières Nouvelles.

Florence, 16 février. — On mande de la frontière pontificale que des tentatives ont eu lieu en vue d'amener une nouvelle fusion entre les chefs de la fraction avancée et de la fraction modérée du parti unitaire romain.

Florence, 17 février. — Le bruit court que le général La Marmora se rendra à Paris, chargé d'une mission diplomatique.

Le correspondant spécial du *Times* lui annonce, en date de Senafte, 1^{er} février, que les troupes anglaises avaient occupé la veille la ville d'Addigrath, capitale de l'Agame. Le bruit courait que les habitants de Deral et de Taranta avaient fait leur soumission à Théodoros.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

— AVIS. — Les *Pastilles de Potard*, recommandées par tant de médecins, sont béchiques, incisives et calmantes; elles dissipent les glaires. Cet excellent pectoral convient surtout dans les catarrhes, rhumes, maux de gorge, gripes, asthmes, coqueluches; dans les toux opiniâtres et irritations de la

l'aiguille qui marque les heures était arrêtée. Aucun de ces épisodes, en apparence si insignifiants, n'avait échappé à l'œil de lynx du mari. Devant cette centième preuve, le vicomte abandonnait à la fin le lâche système des concessions pour revenir à pleines voiles dans l'idée première de son honneur à venger. Plus la jeune femme lui avait semblé ricieuse, plus elle entraînait dans le concert avec l'inconnu, et plus elle devrait être serrée de près par l'ascendant de sa propre autorité.

Le temps marchait.

Gontran se leva, mais avec des gouttes de sueur sur le front. Que de choses n'avait-il pas à faire d'ici au soir! Il rassembla son sang-froid pour supputer, et vit qu'il n'avait pas une minute à perdre. D'abord il fallait qu'il transmitt ses dernières instructions à Achille Morand, qui avait à disposer son jardin pour la rencontre convenue. En second lieu, il avait à s'assurer d'autres témoins, tant pour lui-même que pour l'adversaire, qui serait pris au dépourvu. En galant homme, qui tient à colorer d'un semblant de chevalerie l'art de fourrer deux pouces de fer dans une poitrine ennemie, il ne devait pas omettre non plus la précaution toute légale d'un chirurgien, muni de sa trousse. La question des armes réclamait de même ses soins. Comme il était l'offensé, il avait le choix, suivant le code du duel, et il s'arrêtait à l'épée. Mais il fallait se procurer de bonnes épées,

bien trempées, et qui ne lui eussent jamais servi à lui-même. Enfin, tout cela ne pouvait aboutir à un résultat qu'au moyen d'une correspondance assez compliquée. En comptant les diverses démarches, Vormeuse convenait qu'il y avait quatre lettres à écrire et autant de messagers à mettre en campagne.

— Eh bien, faisons les quatre lettres, dit-il.
Là-dessus, il alla à son cabinet, où toute chose respirait un calme sans pareil. A peine entré, sûr de n'être vu de personne, il laissait tomber sa tête dans ses mains, n'osant pas regarder en face les statuettes de bronze qui lui souriaient et les poussahs de la Chine, qui avaient l'air de tourner sa situation en moquerie. Mais comme l'horloge de Saint-Philippe-du-Roule sonnait une heure, il revint vite à l'esprit de son rôle, se jeta avec une sorte de violence sur la première plume venue, et écrivit. L'épître à Achille Morand étoit la dernière à faire; ce ne fut pas la moins éloquent.

Voici dans quels termes elle était conçue:

« Vieil ami,
» L'affaire tient toujours pour ce soir. Ainsi, veille à ce que tout soit prêt au jardin. Je prévien Roquefeuille, l'ancien capitaine des carabiniers, qui sera mon second témoin. En passant, il doit prendre, au hasard, à la caserne de la rue de la Pépinière, deux soldats qui assisteront l'homme. On va apporter les épées, que je

tiens à ne pas connaître d'avance. Aie de bons flambeaux, que des valets tiendront; on leur bandera les yeux, à ces drôles, pour qu'ils n'aient point d'émotions trop vives et ne laissent pas vaciller la lumière. Enfin le docteur Lemesle sera de la partie; il pansera les plaies ou constatera le décès, afin que tu ne sois pas inquiété.

» Plus je vais, plus mes soupçons deviennent une certitude. Tout-à-l'heure, à la seule pensée de son rendez-vous à l'Opéra, Nancy, véritable Parisienne, était d'une gaieté folle. Si tu savais quels efforts il m'a fallu faire pour ne pas éclater et pour ne point lui faire rentrer ses rires insultants dans la gorge! Mais j'ai su me contenir, et je me suis dit, comme un Italien du temps des Médicis, que la vengeance est un plat qui ne se mange que froid. En effet, j'ai assez d'empire sur moi-même pour attendre jusqu'à ce soir.

» Si le sort veut que je succombe... Mais non, vieil ami, je te dirai à l'oreille et en deux mots, sur le terrain, ce que tu auras à faire dans ce cas-là.

» A ce soir donc, de sept à huit heures, chez toi.

» G. DE V... »

(La suite au prochain numéro.)

